

Lutte contre les Flux Financiers Illicites

Programme GIZ de la section gouvernance, droits humains

Nom du Programme	Lutte contre les Flux Financiers Illicites
Commettants	Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) & cofinancé par le Ministère Norvégien des Affaires Étrangères
Région	Globale
Durée	Octobre 2021 – Septembre 2024
Volume financier	EUR 23,5 millions

Définition

FFI désignent les flux financiers qui sont illicites en raison de :

- **origine** (ex. émanant des crimes contre l'environnement),
- **transfert** (ex. il s'agit du blanchiment de capitaux), ou
- **utilisation** (ex. sont utilisés pour financer le terrorisme).

Le défi

Les **flux financiers illicites (FFI)** constituent une menace mondiale croissante. Des scandales comme les Panama Papers dévoilent l'ampleur de ces flux et la manière dont les personnes riches et puissantes dissimulent leurs avoirs illicites à travers le monde.

Les activités liées aux FFI, telles que le traite des êtres humains ou des armes, déstabilisent les pays et des régions., affaiblissent l'État de droit et érodent la confiance des citoyens envers le gouvernement. Cela **accentue le risque de conflits violents dans ces pays**.

Les conséquences des FFI sont surtout dévastatrices pour les pays à faible et à moyen revenu et **sapent les efforts internationaux visant à promouvoir le développement durable**.

ONUDC estime que **1 600 milliards de dollars américains** sont perdus chaque année en raison des FFI engendrés par la criminalité transnationale organisée. En 2020, ces pertes ont excédé le montant de l'aide publique au développement reçue par les pays d'Afrique à revenu faible ou moyen (**CNUCED**). Les FFI entravent à **la mobilisation des ressources intérieures** et freinent les investissements indispensables dans la santé et d'autres services publics.

La capacité à empêcher « l'argent sale » de se glisser dans le système financier conditionne également l'accès au financement international. La préservation de **l'intégrité du système financier** de ces états et le respect des normes internationales dans ce domaine sont des conditions préalables au **développement durable**.

La communauté internationale s'est engagée à lutter contre les FFI dans le cadre des **objectifs de développement durable** (Objectif 16.4) et du débat sur le **financement du développement durable** (programme d'action d'Addis-Abeba). L'Union africaine, le panel FACTI, les pays du G7 et du G20, entre autres, ont fait de la lutte contre les FFI une priorité dans plusieurs déclarations politiques.

Notre approche

Le **Programme Global « Lutte contre les Flux Financiers Illicites »** (PG FFI) adopte l'approche holistique « suivez l'argent » qui consiste à cibler les activités destinées à dissimuler **l'origine, le transfert ou l'utilisation des FFI**. L'accent est mis sur les transactions financières des activités illicites plutôt que sur une source de FFI. Les auteurs ne peuvent être arrêtés que s'ils ne sont plus en mesure de blanchir les avoirs acquis illicitement et d'en tirer profit.

Afin de préserver l'intégrité du système financier, le programme soutient les partenaires à mettre en œuvre les normes **du Groupe d'action financière (GAFI)** en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), d'une manière **efficace et axée sur le développement**. **L'approche holistique** du programme couvre les volets ci-après :

- **Prévention** : Pour prévenir les FFI, le PG FFI aide les pays partenaires à consolider leurs cadres législatifs et réglementaires, à améliorer la transparence sur les bénéficiaires effectifs qui, en fin de compte, contrôlent les actifs illicites et en tirent profit, et à renforcer la supervision et la conformité, basée sur le risque, de ce que l'on appelle les « gardiens-barrières » du système financier (par exemple, les banques, les avocats, etc.).
- **Investigations financières** : Le programme accompagne les autorités de poursuite pénale à produire des renseignements financiers utiles, opportuns et basés sur les risques, à adopter de nouvelles méthodes d'enquête pour tracer les FFI et à renforcer la coopération, à l'intérieur et l'extérieur des frontières.
- **Recouvrement des avoirs** : Pour soutenir le recouvrement des biens, le programme développe les capacités des partenaires à confisquer, à renforcer les réseaux informels de récupération des avoirs, à mener à bien l'entraide judiciaire et à améliorer la gestion et la réutilisation sociale des biens récupérés.





Programme : Lutte contre les Flux Financiers Illicites
Angela Paul (angela.paul@giz.de)

Étant donné le caractère multidimensionnel des FFI, le programme suit une **approche multi-niveau** et vise à améliorer les systèmes de lutte contre les FFI à l'échelle **nationale, régionale et internationale**. Les interventions harmonisent les normes internationales avec les politiques régionales et nationales tandis que les expériences nationales et régionales sont intégrées dans les débats internationaux. Cette approche garantit la **cohérence des politiques** tout en **évitant les chevauchements et les conséquences involontaires** qui pourraient découler d'une mise en œuvre non ciblée des réglementations en matière de LBC/FT.

Activités et résultats

Le programme a eu un large impact sur les régions prioritaires à savoir, **l'Afrique, l'Amérique latine et les Balkans occidentaux**.

Le PG FFI a assisté le **Kenya** dans la mise en place du cadre réglementaire et du **registre électronique des bénéficiaires effectifs**. Après l'achèvement dudit registre, le PG FFI, en collaboration avec le Business Registration Service (BRS) a produit et diffusé des documents de sensibilisation à l'intention des groupes d'utilisateurs. Les entreprises qui soumissionnent à des appels d'offres publics doivent désormais s'assurer que les informations dans le registre sont à jour, ce qui se traduit par une meilleure couverture des entreprises. Le BRS a présenté l'expérience du Kenya lors des forums internationaux tels que la conférence « Strengthening Democracy - towards Resilient Institutions and Societies in the G7 and Africa », qui s'est tenue en septembre 2022.

Au **Pérou**, la cellule de renseignement financier (CRF) reçoit un nombre croissant de **déclarations d'opérations suspectes (DOS)**. Afin d'accélérer et d'améliorer la qualité de l'analyse des DOS, le programme a développé des **outils d'intelligence artificielle** avec la CRF pour mettre à jour automatiquement une base de données sur les personnes politiquement exposées et permettre une analyse exploratoire des données des DOS. Le nombre de soupçons communiqués au ministère public pour une enquête complémentaire a augmenté de 30 % grâce à l'amélioration du traitement des DOS.

En **Albanie**, le PG FFI et le Programme mondial sur les politiques de lutte contre la drogue et le développement se sont associés aux autorités albanaises pour transformer en bibliothèques mobiles deux voitures saisies à des trafiquants de drogue. L'accès restreint à l'éducation pose un véritable problème et constitue un facteur

déterminant dans le recours aux économies illicites, ces bibliothèques mobiles sont utilisées pour permettre aux enfants des zones rurales albanaises d'accéder à l'éducation. Pour garantir la durabilité de cette **réutilisation sociale des biens**, les municipalités sont propriétaires et responsables des voitures confisquées.

Dans les **Balkans occidentaux**, le programme soutient des **évaluations inclusives et participatives de risques** menées par les organisations à but non lucratif (OBNL) et les gouvernements afin d'atténuer conjointement les risques liés au financement du terrorisme. Cette approche garantit la conformité avec la recommandation 8 du GAFI - qui demande aux pays d'identifier les OBNL présentant un risque de financement du terrorisme - tout en évitant une réglementation excessive du secteur des OBNL.

La **coopération régionale** est cruciale dans la lutte contre les FFI. Le PG FFI collabore avec les réseaux inter-agences de recouvrement des avoirs (ARIN), qui visent à renforcer les efforts de recouvrement des avoirs, et avec les organismes régionaux de type GAFI (ORTG) qui pilotent et évaluent la mise en œuvre des normes du GAFI dans leurs régions. Afin d'améliorer la qualité des évaluations mutuelles, le programme offre une formation aux évaluateurs.

Pour faciliter la lutte contre les FFI orienté vers le développement et l'établissement d'un agenda cohérent au **niveau international**, le programme a mis en place **divers formats d'échange**. On peut citer, entre autres, le dialogue interministériel allemand sur les FFI, l'ARINs' Talk et le FSRBs Forum (Forum des ORTG). Ce dernier favorise **l'apprentissage informel** entre pairs parmi les secrétariats des ORTG d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe, afin de relever des défis communs et de discuter des solutions possibles. Ce cadre d'échange a permis aux ORTG de partager des rapports sur les meilleures pratiques et d'envisager de s'inspirer des outils numériques des uns et des autres.

Enfin, le PG FFI a créé le **Forum Global sur les flux financiers illicites et le développement durable**. Le Forum Global a organisé deux symposiums en ligne et a lancé un appel public à idées pour transposer les leçons tirées du symposium en solutions novatrices.

PG FFI soutient les pays partenaires dans la liste du GAFI:

- **Auparavant** : Île Maurice (listée entre 02.2020 et 10.2021)
- **Actuellement** : Albanie (listé depuis 02.2020) et Sénégal (listé depuis 02.2021)

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société Bonn et Eschborn
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Allemagne
info@giz.de
www.giz.de

Contact Angela Paul

Mise à jour Août 2023

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ

Sur mandat du Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement (BMZ)

Division G 12 - Gouvernance

Adresse de sièges du BMZ
BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn
T +49 (0)228 99 535-0
F +49 (0)228 99 535-3500

BMZ Berlin
Stresemannstraße 94
10963 Berlin
T +49 (0)30 18 535-0
F +49 (0)30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de